

# SÉJOUR DE VACANCES HIVER 2025

du 8 au 15 février 2025



Madame, Monsieur,

Suite à votre demande, veuillez trouver ci-joint le dossier d'inscription du séjour ski 2025 que nous organisons à la Giettaz aux pieds du Mont-Blanc. Un beau programme cette année encore ! Nous mettrons les voiles pour un séjour SKI vers les pistes du domaine skiable des portes du Mont-Blanc.

## « SCHUSS TES SKIS à la Giettaz aux pieds du Mont-Blanc ! »

avec séjour au choix :

- Découverte (50 % ski et 50 % jeux d'hiver),
- Intensément ski (100% ski),
- Ski plaisir-évasion

Le départ aura lieu **samedi 8 février 2025** de VALENCIENNES et de CAUDRY et le retour le **samedi 15 février 2025** aux mêmes endroits. Nous vous communiquerons les horaires et les lieux précis peu de temps avant le départ.

Nous restons à votre entière disposition pour toute question ou tout renseignement complémentaire concernant le séjour.

Des réunions d'informations auront lieu :

- à Quiévy (date et lieu à venir)
- à Valenciennes (lieu à venir)
- à Préseau (lieu à venir)

Elles vous permettront d'avoir **toutes les autres informations utiles pour le départ** en présence de l'équipe d'animation (*projet, trousseau, correspondance ...*).

Dans l'attente et en vous remerciant par avance de votre confiance, nous vous adressons par la devise de notre Association, nos meilleurs souhaits : « **Bon Courage, Gai Visage** ».

Le Secrétariat de la PRO VITA

## Informations concernant l'inscription aux séjours PRO VITA

Pour que le dossier d'inscription de votre (vos) enfant(s) puisse être pris en compte, différents éléments indispensables sont à envoyer par courrier postal :

1. la **fiche d'inscription** à compléter très précisément et à signer ;
2. une **photo d'identité récente** de l'enfant collée sur la fiche d'inscription ;
3. la **fiche sanitaire de liaison** correctement remplie et signée ;
4. **trois enveloppes vierges** par famille (220 x 110 mm) timbrées à 1,89 € ;
5. **1 enveloppe vierge** par famille (230 x 160 mm) timbrée à 3,28 € ;
6. un **chèque ou virement d'acompte** de 200 € sur le prix du séjour.

Le **règlement** pourra être effectué, par chèque à l'ordre de l'Association PRO VITA ou virement bancaire (nous vous fournirons un RIB de la PRO VITA à votre demande).

Le **solde doit être réglé**, au plus tard, **pour le 8 janvier 2025**.

En dehors de l'aide (à partir de 150 €) pour les familles inscrivant plusieurs enfants, **des bourses peuvent être accordées** par l'association PRO VITA. Les demandes motivées doivent être adressées par courrier au Président de l'association **avant le 1er décembre 2024** avec obligatoirement les justificatifs d'imposition et d'allocations de la CAF.

Pour toute annulation avant le 8 janvier 2025, une somme de 50 € sera retenue sur l'acompte versé. Passée cette date, 50% du prix du séjour sera à acquitter. Tout séjour débuté est entièrement dû.

Pour tout complément d'information ou toute question, **n'hésitez pas à nous contacter, par mail ou par téléphone en laissant un message** sur le répondeur.

Le Secrétariat de la PRO VITA



Association PRO VITA  
Maison des Associations  
84 rue du Faubourg de Paris  
59300 VALENCIENNES

Tél : 03 27 30 21 63  
Mail : laprovita@orange.fr  
Site : www.laprovita.org

p 2/2

Des informations complémentaires concernant l'inscription aux séjours PRO VITA ⇒ p 1/2

**Attention : Tout dossier rendu incomplet ne sera pas pris en compte**

**Attention : Tout dossier rendu incomplet ne sera pas pris en compte**

# SÉJOUR DE VACANCES HIVER 2025

du 8 au 15 février 2025



Madame, Monsieur,

Suite à votre demande, veuillez trouver ci-joint le dossier d'inscription du séjour ski 2025 que nous organisons à la Giettaz aux pieds du Mont-Blanc. Un beau programme cette année encore ! Nous mettrons les voiles pour un séjour SKI vers les pistes du domaine skiable des portes du Mont-Blanc.

## « SCHUSS TES SKIS à la Giettaz aux pieds du Mont-Blanc ! »

avec séjour au choix :

- Découverte (50 % ski et 50 % jeux d'hiver),
- Intensément ski (100% ski),
- Ski plaisir-évasion

Le départ aura lieu **samedi 8 février 2025** de VALENCIENNES et de CAUDRY et le retour le **samedi 15 février 2025** aux mêmes endroits. Nous vous communiquerons les horaires et les lieux précis peu de temps avant le départ.

Nous restons à votre entière disposition pour toute question ou tout renseignement complémentaire concernant le séjour.

Des réunions d'informations auront lieu :

- à Quiévy (date et lieu à venir)
- à Valenciennes (lieu à venir)
- à Préseau (lieu à venir)

Elles vous permettront d'avoir **toutes les autres informations utiles pour le départ** en présence de l'équipe d'animation (*projet, trousseau, correspondance ...*).

Dans l'attente et en vous remerciant par avance de votre confiance, nous vous adressons par la devise de notre Association, nos meilleurs souhaits : « **Bon Courage, Gai Visage** ».

Le Secrétariat de la PRO VITA

## Informations concernant l'inscription aux séjours PRO VITA

Pour que le dossier d'inscription de votre (vos) enfant(s) puisse être pris en compte, différents éléments indispensables sont à envoyer par courrier postal :

1. la **fiche d'inscription** à compléter très précisément et à signer ;
2. une **photo d'identité récente** de l'enfant collée sur la fiche d'inscription ;
3. la **fiche sanitaire de liaison** correctement remplie et signée ;
4. **trois enveloppes vierges** par famille (220 x 110 mm) timbrées à 1,89 € ;
5. **1 enveloppe vierge** par famille (230 x 160 mm) timbrée à 3,28 € ;
6. un **chèque ou virement d'acompte** de 200 € sur le prix du séjour.

Le **règlement** pourra être effectué, par chèque à l'ordre de l'Association PRO VITA ou virement bancaire (nous vous fournirons un RIB de la PRO VITA à votre demande).

Le **solde doit être réglé**, au plus tard, **pour le 8 janvier 2025**.

En dehors de l'aide (à partir de 150 €) pour les familles inscrivant plusieurs enfants, **des bourses peuvent être accordées** par l'association PRO VITA. Les demandes motivées doivent être adressées par courrier au Président de l'association **avant le 1er décembre 2024** avec obligatoirement les justificatifs d'imposition et d'allocations de la CAF.

Pour toute annulation avant le 8 janvier 2025, une somme de 50 € sera retenue sur l'acompte versé. Passée cette date, 50% du prix du séjour sera à acquitter. Tout séjour débuté est entièrement dû.

Pour tout complément d'information ou toute question, **n'hésitez pas à nous contacter, par mail ou par téléphone en laissant un message** sur le répondeur.

Le Secrétariat de la PRO VITA



Association PRO VITA  
Maison des Associations  
84 rue du Faubourg de Paris  
59300 VALENCIENNES

Tél : 03 27 30 21 63  
Mail : laprovita@orange.fr  
Site : www.laprovita.org

p 2/2

Des informations complémentaires concernant l'inscription aux séjours PRO VITA ⇒ p 1/2

**Attention : Tout dossier rendu incomplet ne sera pas pris en compte**

**Attention : Tout dossier rendu incomplet ne sera pas pris en compte**